

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL EPS

(temps complet)

Le conseiller pédagogique en éducation physique et sportive, affecté auprès de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Jura, est impliqué dans l'ensemble des questions relatives à cet enseignement dans les classes maternelles, élémentaires et primaires du département.

Le conseiller pédagogique en éducation physique et sportive est placé sous la responsabilité directe de l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Jura. Le poste est rattaché administrativement à la DSDEN du Jura.

Conditions préalables à la candidature

- Être enseignant du premier degré titulaire du CAFIPEMF option éducation physique et sportive ;
- ou être enseignant certifié ou agrégé d'EPS.

Missions

- Contribuer à la mise en œuvre de l'éducation physique et sportive dans les classes maternelles, élémentaires et primaires, en concertation étroite avec les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription,
 - o en apportant une aide pédagogique aux maîtres et intervenants extérieurs ;
 - o en assurant l'organisation, l'encadrement et l'animation d'actions de formation initiale et continue inscrites dans le volet départemental du plan académique de formation ;
 - o en intervenant dans le cadre des animations pédagogiques de circonscription ;
 - o en créant des outils à l'intention des enseignants et des conseillers pédagogiques de circonscription (conception de supports pédagogiques, aide à la réalisation de programmations, progressions et séquences) ;
 - o en contribuant, sur le plan pédagogique, à la création, la modification ainsi que la mise à disposition de ressources en ligne et de parcours de formation à distance / hybrides (FOAD / m@gistère).
 - o en assurant le suivi pédagogique des enseignants impliqués dans ces parcours de formation à distance / hybrides.
- Conseiller les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du 1^{er} degré pour l'ensemble des questions relatives à
 - o l'éducation physique et sportive dans le premier degré ;
 - o l'emploi d'intervenants extérieurs en éducation physique et sportive. Assurer un suivi en concertation étroite avec les conseillers pédagogiques de circonscription en EPS.
- Dans le cadre défini à l'échelon départemental, assurer l'animation de l'équipe des conseillers pédagogiques en EPS ainsi que la coordination des actions départementales.
- Assurer le suivi des conventions, l'agrément d'intervenants extérieurs en EPS ainsi que la mise à jour de la base de données départementale des intervenants en EPS.
- Dans le cadre défini à l'échelon départemental, contribuer au développement de partenariats en EPS avec les collectivités locales, le Conseil départemental du Jura, le Conseil régional de Franche-Comté, le comité départemental de l'USEP, les comités sportifs et les écoles de ski.
- Collaborer avec les conseillers pédagogiques départementaux en éducation musicale et en arts visuels : élaboration et accompagnement de projets pédagogiques artistiques (danse notamment), agrément pédagogique des spectacles vivants.
- Contribuer à l'évaluation des acquis des élèves du premier degré en EPS, notamment au palier 2 du socle commun de connaissances et de compétences, dans les piliers 6 et 7 (compétences sociales et civiques d'une part, autonomie et initiative d'autre part).
- Contribuer au renforcement de la continuité école – collège en EPS.

- Assurer la gestion du financement d'actions sportives par le Conseil départemental (ski et natation).
- Répondre aux questions relatives à la sécurité des installations sportives.
- Assurer la communication d'informations relatives à l'EPS dans le département du Jura.
- Participer à certaines commissions et jurys de concours au niveau départemental ou académique, dans le domaine de l'EPS.
- Intervenir lors de certaines formations sportives organisées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.
- Participer à la conception et à l'animation des formations de Brevet d'état d'éducateur sportif « ski » organisées par le CREPS de Franche Comté.
- Assurer le traitement d'enquêtes départementales, académiques et nationales consacrées à l'éducation physique et sportive dans le premier degré, la mise en œuvre d'apprendre à porter secours et d'une première éducation à la route à l'école primaire.
- Représenter l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Jura dans le cadre de manifestations ou de commissions correspondant aux missions précisées plus haut.
- Contribuer à la réflexion pédagogique entreprise à l'échelon départemental et académique, notamment dans le cadre des groupes de travail.
- Contribuer au suivi pédagogique des enseignants débutants.
- A l'issue de chaque année scolaire, rédiger un compte rendu d'activités à l'intention de l'IEN adjoint à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Jura.

Connaissances et capacités demandées

- Capacités relationnelles, d'écoute, d'analyse, de synthèse, d'initiative et d'organisation.
- Qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
- Aptitude à travailler en équipe et dans le cadre de partenariats.
- Connaissance_ :
 - o du système éducatif, des partenaires sportifs, associatifs et institutionnels au sein du département et de l'académie ;
 - o de la didactique de l'éducation physique et sportive et des programmes en vigueur à l'école primaire ;
 - o des instructions relatives à la sécurité en EPS.
- Compétences en informatique :
 - o Certificat informatique et internet niveau 2 « enseignant » (C2i2e);
 - o capacité à utiliser, modifier et mettre en œuvre des parcours de formation à distance ou hybrides (FOAD / m@gistère).
- Disponibilité.